

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Nous apprenons que les membres de la commission belge sont arrivés à Paris; ils ont été reçus par M. le ministre des affaires étrangères, qui les a mis immédiatement en relation avec leurs collègues désignés par le gouvernement français. Nous croyons savoir que déjà la commission franco-belge s'est réunie au ministère des affaires étrangères pour jeter les bases de la convention à intervenir dans la question économique soulevée par les traités passés par la compagnie des chemins de fer de l'Est.

Voici comment l'un des organes les plus autorisés de la presse prussienne, la *Gazette de la Croix*, apprécie le résultat des élections françaises :

« Les élections qui viennent d'avoir lieu en France ont confirmé nos prévisions. L'Empire pourra se réclamer des millions de voix qui lui ont redonné leur adhésion, avec d'autant plus de droit que ces votes portent sur une expérience faite, tandis que les huit millions de votes antérieurs n'exprimaient qu'un espoir et une confiance.

« L'opposition elle-même, qui jamais n'avait pris en face du gouvernement une attitude aussi hostile, a contribué à donner aux élections récentes cette importance capitale et décisive. L'opposition battue en province, à Paris, a dû céder le pas aux soi-disant irréconciliables, c'est-à-dire à des gens qui ne peuvent s'accorder avec aucune espèce de gouverne-

ment, alors même qu'il serait constitué d'après leurs principes. »

On a parlé dans ces derniers temps d'une somme que la reine Isabelle se serait illégalement appropriée aux dépens du trésor espagnol : quelques renseignements qui nous parviennent à ce sujet, et que nous reproduisons ici, suffiront à rétablir les faits dans toute leur vérité.

M. Figuerola, ministre des finances, prétend que la somme en question s'élève à 32 millions de réaux; mais ce qu'il semble oublier, c'est que la reine, garantie par des titres de créances équivalant à plus de 230 millions de réaux, et provenant de la part à elle réservée en conformité de la loi du 12 mai 1865, qui, légalement, est toujours en vigueur, la reine n'a pas cessé d'en être créancière.

Inutile donc de parler, en outre, des nombreuses donations faites par S. M. Isabelle, et qui ne s'élèveraient pas à moins de 126 millions de réaux.

Une lettre de Pesth nous apprend que le brigandage continue à exercer ses vols et ses arrestations nocturnes dans presque tous les comitats de la Hongrie. La police et les agents de la force publique, malgré leurs vigilantes investigations, n'ont pu jusqu'aujourd'hui s'emparer des principaux malfaiteurs auxquels semblent obéir les différentes bandes signalées aux autorités hongroises.

Kossuth persiste toujours à ne pas accepter le mandat de député que lui ont offert les électeurs de Kaposvar. Ceux-ci se sont alors décidés à offrir la candidature à M. Horn, naguère

orateur des réunions publiques de Belleville-Paris, et ancien rédacteur du *Pays*.

Plusieurs journaux ont reçu le *Communiqué* suivant :

Les journaux *la Presse*, *la Liberté*, *le Temps*, *le Journal de Paris*, *le Moniteur universel*, *l'Opinion nationale*, *la Gazette de France*, *le Rappel*, *le Réveil* et *l'Union* publient une note qui a motivé le communiqué suivant adressé au Français :

Le journal *le Français* insère, dans son numéro du 2 juin, l'avis ci-après :

« La note suivante nous est communiquée par le comité qui soutient dans la 2^e circonscription la candidature de M. Thiers :

« Il faut que tous les électeurs sachent ce qui se passe en ce moment, particulièrement dans la 2^e circonscription de la Seine. Toutes les cartes non-réclamées dans les mairies ont été réunies à la préfecture pour en faire un usage qui ne s'explique guère. »

« Le fait affirmé par la note du comité qui soutient M. Thiers, et qui a été reproduit par divers journaux, est absolument faux.

« Les cartes sont, au contraire, restées dans chacune des mairies à la disposition des électeurs qui ont été invités, par affiches, à les retirer pour le second tour de scrutin.

LES ÉLECTIONS.

En réponse aux statistiques électorales publiées par les journaux radicaux, la *France* donne un tableau de la répartition des votes. Voici ce document :

Électeurs inscrits, 10.315.523
Votants, 8.098.565

Voix gouvernementales pures, 4.455.287
Candidats dynastiques, tiers parti et autres non recommandés, 1.124.598
Total, 5.579.885

Candidats d'opposition monarchiques tels que orléanistes, cléricaux, etc., 786.020
Candidats démocr. non radicaux 1.507.648
Candidats démocratiques radicaux, 153.263

Total des oppositions réunies, 2.446.931
Voix perdues, 71.742

L'impression que produit ce tableau est excellente au point de vue dynastique :

Voix dynastiques, 5.578.885
Opposition, 2.446.931

Ces chiffres n'ont à coup sûr rien d'alarmant, surtout si l'on songe que tous les électeurs qui votent pour des candidats opposants sont bien loin d'être aussi avancés que le candidat pour lequel ils votent. Il arrive très-souvent que, faute d'une candidature modérée ayant quelque chance de succès, les voix se portent sur un radical plus ou moins nuancé.

A Paris, il n'est pas douteux que l'opposition l'emportera dans les 2^e, 5^e, 6^e et 7^e circonscriptions. Pour la première fois depuis que la seconde période électorale est ouverte, M. Devinck a donné mercredi signe de vie; le matin, tous les murs de la 2^e circonscription ont été couverts des affiches de ce candidat.

Dans la 6^e circonscription, la violence et les inconvenances de langage de M. Jules Ferry paraissent lui avoir aliéné un certain nombre d'électeurs. Cette attitude de M. Jules Ferry a d'autant plus lieu d'étonner que, comme ré-

ÉPIQUEUR.

LA PETITE SŒUR,

Par Charles DESLYS.

(Suite.)

V.

Lorsqu'une heure plus tard on rappela Jenny, lorsqu'elle rentra dans le salon, sa sœur était debout et se disposait à partir.

Pauvre Henriette! elle était bien plus pâle encore qu'à son arrivée; sa douleur maintenant avait quelque chose de réfléchi, de morne et de fatal.

La chanoinesse se tenait auprès d'elle, et, tout en lui serrant la main, disait à voix basse :

— Patience et courage, mon enfant! Je vais prier le ciel qu'il nous inspire un moyen de tout sauver... et ce moyen, si de mon côté je le trouve, aussitôt j'accourrai vers toi.

— Merci! répliqua sur le même ton Mme de Favières. Maintenant, du moins, je connais ma position vis-à-vis du monde... Adieu!

Durant ces quelques mots, Jenny s'était mise à jouer avec le feu et semblait ne rien voir, ne rien entendre.

— Petite, lui dit tout-à-coup la chanoinesse, va donc reconduire ta sœur jusqu'à la porte du jardin.

— Avec plaisir, cousine Ursule, répondit la jeune fille.

Et elle prit aussitôt les devants, comme dans l'intention d'éviter tout entretien avec Henriette.

Celle-ci, trop absorbée dans sa propre pensée, ne prêta pas attention tout d'abord à ce petit manège; mais lorsqu'on fut arrivé à la grille, lorsqu'elle embrassa sa jeune sœur, elle resta frappée de son air songeur et grave.

— Enfant, tu me boudes? fit-elle avec un sourire amer.

— Non... Non... répliqua la jeune fille. Ce n'est pas cela... je t'aime.

Et dans sa dernière caresse, il y eut quelque chose de brusque, d'énergique, de passionné, dont Mme de Favières, en toute autre situation d'esprit, n'eût pas manqué de demander l'explication.

Elle se contenta d'un simple adieu distrait et remonta dans sa voiture, qui reprit aussitôt la route de Paris.

Un instant, Jenny resta immobile, puis elle revint lentement vers la maison, entra dans le salon et vint s'agenouiller auprès du grand fauteuil de la cousine Ursule.

— Que fais-tu donc? demanda avec étonnement celle-

ci en sortant de la préoccupation pénible dans laquelle elle semblait plongée.

— J'étais là!... débuta franchement la jeune fille en montrant de sa petite main la tapisserie derrière laquelle elle s'était cachée; j'étais là, j'ai tout entendu.

— Malheureuse enfant!

— Vous avez écouté jusqu'au bout la confidence de ma sœur, jusqu'au bout écoutez la mienne. C'est au nom même du salut de ma sœur que je vous en supplie!

— Au nom de son salut?

— Oui... oui... cette inspiration que vous vouliez demander à Dieu, Dieu déjà me l'a envoyée peut-être.

— Parle... parle! fit la chanoinesse de plus en plus étonnée, mais comme subissant déjà la divine influence qui semblait échapper des lèvres roses et des grands yeux bleus de la jeune fille, toujours agenouillée près d'elle.

Et Jenny, se grandissant peu à peu jusqu'à l'oreille attentive de la cousine Ursule, commença dans une attitude charmante la confession annoncée.....

Pendant ce temps-là, Mme de Favières, rapidement emportée vers Paris, songeait également au moyen de sortir de la terrible situation que la franche amitié de Mme d'Hennequeville venait tout-à-coup de dévoiler à ses yeux, aveuglés jusqu'alors.

Sur un seul point, cependant, la chanoinesse s'était

renfermée dans un mutisme absolu. Henriette doutait encore, ou plutôt voulait encore douter de la complète trahison de M. de Favières. D'autre part, dans ce naufrage de toutes ses illusions, elle se sentait au cœur un besoin impérieux, impatient de savoir à quoi s'en tenir, sinon sur l'amour, du moins sur l'amitié de son mari. Elle avait soif de la vérité complète; elle voulait voir Georges immédiatement; immédiatement elle voulait parler à Georges.

Mais, à cette heure, où le rejoindre, où le trouver? — Tout-à-coup, sous ses mains crispées dans son manchon, elle sentit un papier froissé... la lettre de Fragonetta.

Il y a des instants où les femmes ont, pour ainsi dire, les yeux au bout des doigts. Henriette n'avait eu besoin que du simple toucher pour reconnaître aussitôt le billet, pour être convaincue que c'était bien lui, et soudainement, à ce contact, une idée hardie venait de jaillir de son cerveau enfiévré.

Elle sonna vivement son cocher, qui s'arrêta et reçut, non sans quelque surprise, l'ordre de conduire sa maîtresse à l'Opéra, côté de l'entrée des artistes.

Arrivée rue Drouot, Mme de Favières descendit de voiture, entra elle-même chez le concierge du théâtre, et, lui mettant un louis dans la main, demanda l'adresse de la Fragonetta.

dacteur du *Temps*, il avait fait preuve d'opinions modérées et sincèrement libérales. Il est fâcheux pour l'avenir politique de ce candidat qu'il n'ait pas su se montrer plus maître de lui et mieux résister au danger de flatter les mauvaises passions de la foule. Les amis de M. Cochin ne désespèrent pas encore de le voir passer.

Par une lettre qu'il a adressée au *Phare de la Loire* et à l'*Espérance du Peuple*, M. le baron de Laurenty déclare qu'il retire sa candidature dans la 2^e circonscription de la Loire-Inférieure, où la lutte se trouve circonscrite entre M. Gaudin, candidat conservateur, et M. Guépin, candidat démocratique.

En fait de désistements, nous avons aujourd'hui :

- Dans l'Ardèche, M. le comte Rampon ;
- Dans la Seine-Inférieure (4^e circonscription), M. Charles-Lebon ;
- Dans la 2^e circonscription du Doubs, M. W. de Mérode ; dans la 3^e circonscription du même département, M. V. Pidoux ;
- Dans le Pas-de-Calais, M. Abel Raimbeaux ;
- Dans le Finistère (2^e circonscription), M. de Kersauson ;
- Dans la 3^e circonscription de l'Orne, M. de Laferrière ;
- Dans la 1^{re} circonscription du Cantal, M. de Parieu.

On annonce aussi que M. le vicomte Clary se désiste de sa candidature dans le Loir-et-Cher. M. Pierre Tassin reste donc seul candidat au second tour de scrutin.

La lutte se poursuit, au contraire, avec une extrême vivacité dans la Seine-Inférieure : MM. Ancel, Louis Gros, Jules Lecesne viennent d'adresser de nouvelles circulaires à leurs électeurs.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

La perte du paquebot à vapeur le *Général-Abbatucci*, dans les conditions qui sont maintenant officiellement constatées, fait naître des réflexions que nous croyons devoir exprimer ici, dans l'intérêt de tous les voyageurs et spécialement des militaires qui font la traversée entre Marseille et Civita-Vecchia.

Les paquebots à vapeur qui transportent des passagers entre ces deux ports sont évidemment chargés d'un service public. Ces passagers, en confiant leur vie à des paquebots ayant ce caractère, sont en droit de penser que tout a été organisé pour prévenir, autant que possible, une catastrophe en mer, et pour sauvegarder la vie des voyageurs si une catastrophe se produit.

Lorsque le navire norvégien a violemment abordé l'*Abbatucci*, quel a été le premier mouvement de l'équipage de ce paquebot ? Il s'est élancé sur le norvégien, abandonnant à leur détresse les passagers de son propre navire.

Cette criminelle lâcheté n'accuse pas seulement ceux qui l'ont commise ; des matelots qui font si bon marché de l'honneur et de l'humanité doivent avoir des antécédents analogues. Si les armateurs qui les ont enrôlés avaient plus de souci de la vie des voyageurs, ils ne feraient pas de pareils choix, et l'autorité a le devoir rigoureux de les surveiller et de les contrôler.

Quant au capitaine de l'*Abbatucci*, réunissait-il les conditions d'expérience, nautique, d'intelligence et d'énergie nécessaires pour diriger un service maritime de transport de voyageurs ? Nous n'avons pas qualité pour répondre à cette question. Mais quelles mesures sérieuses de sauvetage l'a-t-on vu prendre ? Quelles preuves d'initiative a-t-il données ? Il n'a pas même voulu céder aux instances de l'intendant général le Cauchois-Sérand, demandant à organiser un radeau qui eût pu sauver tout le monde !

Il y a, dans tous ces faits, comme une voix qui appelle l'attention la plus sévère de l'autorité sur l'organisation du personnel de ces paquebots.

Nous demandons aussi comment un navire qui a eu le malheur d'en faire périr un autre, par fatalité ou par incurie, peut pousser l'oubli du devoir et le mépris de son pavillon jusqu'à fuir le lieu du désastre et refuser de secourir les naufragés qu'il a faits. Les lois internationales sont-elles donc assez désarmées pour qu'une telle lâcheté n'ait d'autre châtement que le mépris qu'elle inspire ? Là, encore, l'opinion publique attend une satisfaction ; cette satisfaction aura coûté bien cher, mais nous tenons pour certain que la ferme sollicitude du gouvernement ne négligera rien pour qu'elle ne soit pas illusoire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Des ordres viennent, dit-on, d'être donnés à Toulon pour que le yacht impérial destiné à transporter l'Impératrice à Alexandrie, pour l'ouverture du canal de Suez, se tienne prêt le 27 septembre.

— L'archiduchesse Marie de Russie, arrivée lundi à Paris, est allée le jour même faire une visite à la reine d'Espagne.

On sait que le gouvernement russe est le seul qui n'ait pas voulu reconnaître le gouvernement provisoire espagnol ; la Russie n'a pas de représentant à Madrid depuis le départ d'Isabelle II.

— L'état de l'impératrice Charlotte s'aggrave tous les jours : elle n'a plus aucun moment de lucidité.

— On annonce de Vienne que le comte de Crenneville est revenu dans cette capitale par

un train poste. Son visage était couvert d'un bandage ; il paraissait à peu près rétabli.

— On écrit de Lignières (Cher), à la date du 29 mai, à la *Patrie* :

« Rentré hier de Montluçon et de Commeny, où j'étais allé étudier le mouvement électoral, j'ai quitté ces centres industriels par une pluie torrentielle.

« Ce matin, j'ai été réveillé par le tambour et par le mouvement d'une population inquiète qui se portait vers les ponts pour voir les progrès de la crue de l'Arnon, petite rivière qui traverse la ville en plusieurs endroits, et dans laquelle se jette la Sinaize, qui elle-même était sortie de son lit et inondait les campagnes des environs.

« Dès la première heure, le maire avait dépêché le commissaire de police, les gendarmes et le garde champêtre auprès des habitants riverains, afin de les inviter à prendre les précautions nécessaires pour se garantir contre l'inondation, car déjà l'Arnon et ses affluents grossissaient incessamment, l'eau envahissait les caves et une partie des rez-de-chaussée.

« Dans le centre de la ville, l'eau s'élevait à environ vingt centimètres, et les habitants, se rappelant les dégâts causés par les inondations de 1845 et de 1856, montaient précipitamment les objets de literie, les meubles et les subsistances aux étages supérieurs ou dans les greniers, car la plupart des maisons n'ont qu'un rez-de-chaussée.

« De huit à dix heures du matin, l'eau n'a pas cessé de monter ; elle s'est élevée à plus de deux mètres ; mais, un peu avant midi, son mouvement ascensionnel s'est arrêté pour rester stationnaire pendant une partie de l'après-midi.

« Ce soir, l'eau décroît de quelques centimètres, et s'il ne survient pas de nouvelles pluies, toute crainte aura cessé pour la ville ; mais il n'en sera pas de même pour les campagnes des environs de Saint-Amand, de Châteauneuf-sur-Cher, de Lignières, du Châtelet et de Tauchay. Dans cette dernière commune, le château de l'île est entouré d'eau ; ici l'immense parc du comte de Bourbon-Lignières ne forme plus qu'un lac, et toutes les prairies des environs sont couvertes de plus d'un mètre d'eau. Tous les foins sont perdus, et c'est la seule ressource des cultivateurs de cette partie du département du Cher.

« L'étang des Reillière, l'un des plus vastes de France (2,189 hectares), et qui était tari depuis bien des années, est actuellement transformé en mer orageuse ; ses flots se dirigent de tous côtés et portent la désolation et la ruine partout où ils passent.

« J'entendais, il y a un instant, le malheureux cultivateur qui a affirmé cet étang dire qu'il était ruiné. Les plantations qu'il y avait faites en betteraves, foins, etc., sont absolu-

ment perdues, et on les évaluait à 80,000 fr. environ.

« Les fourrages, qui atteignaient il y a peu de temps encore une hauteur de près d'un mètre, sont tous couchés et envasés.

« La contrée de Lignières, qui fournit les foins d'une partie du département, voit ainsi ses plus belles espérances englouties dans les inondations. »

— Le *Figaro* publie de curieux renseignements qu'il tient, dit-il, des deux plus importantes maisons d'affichage de Paris : la Compagnie générale de la rue Pagevin, et la Compagnie parisienne de la rue Bergère.

L'une a posé plus de 100,000 affiches électorales et l'autre 200,000. La première a collé 5,000 Ferry ; 15,000 Guérault ; 12,000 Raspail ; 2,000 Cochin ; 13,000 André Pasquet ; 15,000 Lachaud ; 10,000 Thiers ; 8,000 Clivier ; 15,000 Balagny ; 5,000 d'Alton-Shée ; 18,000 Cantagrel ; 17,000 Henrycy (?), etc.

La Compagnie de la rue Bergère a affiché 25,000 Terme ; 35,000 Ferry ; 14,000 Cochin ; 4,000 Denière ; 10,000 Hugelmann ; 12,000 Picard, etc.

L'affichage est une vraie bataille où, comme on peut le voir, le nombre des combattants ne suffit point pour gagner la victoire. Ce sont généralement les candidats les plus affichés qui ont été les moins recherchés.

Toute armée a son drapeau et tout candidat ses couleurs. Nous empruntons encore au *Figaro* les indications suivantes :

MM. Ferry et Cochin sont *rose* (amour). MM. Terme, Raspail et d'Alton-Shée, *chamois* (valeur). M. Ollivier est *jaune* et M. Thiers *jonquille* ; M. Guérault, *bistre* ; M. Carnot, *brou de noix* ; M. Denière, *magnolia* (pudeur) ; M. Hugelmann, *rouge* ; puis *vert et jaune* ; M. Picard, *bleu* (fermeté, constance) ; M. Beaudin, *cerise* de Montmorency ; MM. Jules Simon et Pelletan, *rouge* ; M. Jules Favre, *groseille* des Alpes ; M. Lachaud, *rouge et bleu* ; Rochefort, *vermillon* (Lanterne) ; M. Gambetta, *piovine* à son aurore ; M. Grandin, *vert pâle* (espérance... déchue) ; M. Devinck, *feuille morte*, etc. — *Dumonteil*.

Les couleurs ont leur langage, et leur langage est parfois éloquent.

— Le *Charivari* a reçu la spirituelle lettre suivante :

« Monsieur,

« Je viens de lire dans votre estimable journal que l'Espagne est encore à la recherche d'un roi.

« Ayant joué dans différentes villes de France et avec quelques succès le roi Charles II dans *Don César de Bazan*, je me crois assez d'aptitude pour cet emploi.

« Me trouvant sans engagement, j'accepterais volontiers de jouer ce rôle pendant les vacances d'été.

« Je viens donc vous prier, cher monsieur,

La réponse, tout naturellement, ne se fit pas attendre : Rue de Provence, 17.

Henriette remonta en voiture et dit au cocher, qui refermait la portière :

— Conduisez-moi rue de Provence, en face de la maison qui porte le numéro 17, et là, de l'autre côté de la rue, contre le trottoir, attendez !

Quelques minutes après, le petit coupé noir s'arrêtait à l'endroit indiqué.

La nuit commençait à venir.

Les deux mains croisées dans son manchon, Henriette se tourna à demi vers la porte de la maison de la Fragonetta, et, dans cette posture, immobile, attentive, elle attendit.

Dire ce qui se passa dans son cœur et dans sa tête, ce qu'elle projeta, ce qu'elle souffrit durant une heure environ, ce serait impossible !

Les dernières lueurs du crépuscule avaient fait place à la nuit... une première nuit d'hiver. Quelques gouttes de pluie ne tardèrent pas à tomber. Henriette commençait à ne presque plus rien voir. Heureusement, le gaz étoila bientôt le brouillard, et grâce à ce secours, elle put de nouveau distinguer les quelques rares passants qui, semblables à des ombres, glissaient sur le trottoir fangeux.

Tout-à-coup Mme de Favières fit un mouvement.

Elle venait de reconnaître la voiture de son mari.

Mais, dernière espérance, cette voiture ne faisait peut-être que passer par là.

Non ! elle s'arrêta... un homme en descendit... La pauvre jeune femme n'eut pas besoin cette fois du témoignage de ses yeux, déjà l'instinct de son amour venait de lui dire : C'est lui !

Sa tête se pencha sur sa poitrine : une affreuse douleur lui tordit le cœur, elle crut qu'elle allait mourir.

Le bruit du marteau retombant sur la porte sonore la réveilla tout-à-coup.

Elle releva la tête, elle cria :

— Georges !

Il allait entrer, il s'arrêta, mais comme doutant encore que ce fût bien son nom, que ce fût surtout la voix de sa femme.

— Georges ! fit une seconde fois Mme de Favières, dont la tête s'avancait quelque peu en dehors de la voiture.

M. de Favières s'était entièrement retourné ; il reconnut sa femme, et, après une courte hésitation, il accourut vers elle.

— Henriette !... vous... à cette heure... ici !

D'une voix brisée, mais avec un visage calme, elle lui répondit :

— Monsieur... il faut que je vous parle à l'instant... il le faut !

Le mari, surpris en flagrant délit d'infidélité conjugale, fit du moins contre mauvaise fortune bon cœur, et, s'empressant de prendre place dans le petit coupé noir à côté de sa femme, lui-même il jeta cet ordre au cocher.

— Vivement... à l'hôtel !

VI.

Dans la réalité plus encore peut-être que dans le roman, il faut des préparations nombreuses, il faut une foule de petits incidents pour créer une situation, pour la mûrir ; puis tout-à-coup les événements se précipitent avec une effrayante rapidité, et, parfois, en un seul jour, en une seule heure, le drame si longuement amassé se dénoue.

C'est ce qui allait avoir lieu dans la maison Delaunay, de Favières et C^e.

Henriette et Georges viennent d'entrer dans le salon où le matin même Maurice a laissé échapper l'aveu de son amour. D'un commun accord, ils ont éloigné les domestiques ; les portes se sont refermées ; tout bruit s'éteint dans l'éloignement ; ils sont seuls tous les deux, bien seuls.

Mme de Favières, cependant, n'a pas encore dit un seul mot. Lente et recueillie, elle se débarrasse de son chapeau, de son châle ; puis, silencieuse toujours, elle

vient s'asseoir non loin de la lampe, dont la mate clarté communique à sa pâleur une sorte de reflet marmoréen.

A beaucoup près, il n'en est pas ainsi de M. de Favières. Déjà pendant le trajet, qui n'a duré que quelques minutes, il a fait appel à toutes les ressources de son esprit ingénieux pour imaginer des dénégations ou tout au moins des excuses, auxquelles Henriette s'est obstinément refusée à répondre, sinon par un geste significatif : Plus tard... plus tard ! Ce mutisme absolu, ce calme étrange commencent à déconcerter le pauvre mari, évidemment repentant.

Il marche à grands pas inquiets dans le salon ; à chaque instant il se rapproche de sa femme et tente une nouvelle plaidoirie ; enfin, la voyant assise et pour la première fois en pleine lumière, il semble frappé subitement de la profonde altération de ses traits, et, désespéré lui-même, il vient s'agenouiller auprès d'elle ; il lui dit avec un sincère élan du cœur :

— Henriette ! tiens ! je ne veux pas te tromper encore, j'avoue franchement que je suis coupable. Mais c'est le dernier chagrin que je te causerai, je t'en donne ma parole d'honnête homme ! Henriette, ma bonne Henriette... pardonne-moi... pardonne-moi...

En même temps il a voulu lui prendre la main.

Mme de Favières se recule vivement, et avec une

de vouloir bien me prêter votre appui pour me faire engager.

» Je ne serai pas très-exigeant pour les appointements, et de plus je me contenterai d'un demi-mois d'avance.

» Il est bien entendu que je me soumettrai aux règlements en usage.

» Et après mes trois débuts qui auront lieu dans le courant du premier mois, si je n'ai pas eu le bonheur de réussir, je n'aurai droit à aucune indemnité autre que le complément des appointements du premier mois.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre tout dévoué.

X. Y. Z.,

» artiste dramatique sans engagement. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une magnifique aurore boréale est apparue mercredi soir à Saumur. Elle s'étendait de la pointe de l'île Mafray à l'usine à gaz, et les rayons lumineux s'élevaient de 45 degrés environ au-dessus de l'horizon.

Le ciel s'est illuminé dès dix heures; à onze heures le phénomène était dans tout son éclat, et à minuit moins le quart, une faible lueur colorait encore notre horizon boréal. Pendant ce temps, le ciel était assez pur, et l'on apercevait, au travers de l'aurore, la lumière de quelques étoiles.

Les aurores se multiplient depuis quelques mois: les journaux en ont signalé déjà à plusieurs reprises.

Le préfet du Loiret envoie la dépêche suivante:

Le maximum de la crue du Cher a été observé à S'-Aignan le 2 juin, à 9 heures du soir; il s'est élevé à 3^m15. Décroissance lente. Aucune crue n'est annoncée sur la Loire, qui est stationnaire à Orléans depuis le 1^{er} juin à la cote de 0^m94 centimètres.

On peut espérer que la crue du Cher n'aura pas d'effets désastreux pour les prairies des rives de la Loire. Hier, l'eau a atteint à Saumur 2^m84, et ce matin on constate un rabais de 0,05 c.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Nous recevons la lettre suivante qui vient donner une nouvelle force et une nouvelle autorité aux observations que nous avons déjà présentées au sujet du dépôt des poudres au château d'Angers.

« Monsieur le Rédacteur,

» Je viens vous prier de vouloir bien m'inscrire pour la somme de 20 fr. sur la liste de souscription ouverte en faveur de la malheureuse famille Vincent.

» Ce terrible événement doit nous faire réfléchir sur la catastrophe de même nature dont une partie d'Angers est menacée. En effet,

malgré quelques protestations on continue à se servir du Château comme magasin général, dans l'Ouest, des poudres qui, pour peu que la paix se maintienne, iront toujours en s'amoncelant. La solidité des murailles, dont le temps a durci le ciment et dont la masse imposante paraît faire partie du rocher sur lequel elles reposent, augmente le danger par la force de résistance. Dans le département d'Indre-et-Loire, le dépôt des poudres a été transporté en dehors de Tours et à une grande distance de toute habitation. Pourquoi ne prendrait-on pas ici les mêmes mesures de sûreté? M. le maréchal ministre de la guerre, dans un discours prononcé devant le Corps-Législatif, a cherché à calmer les inquiétudes en prétendant que les cartouches chassepot étaient fabriquées de manière à ne s'enflammer que successivement. L'explosion d'un caisson ressemblerait alors au joyeux pétilllement d'un feu d'artifice. Je ne suis pas convaincu par les assertions de l'illustre maréchal, et Son Excellence paraît elle-même douter de la valeur de sa brillante argumentation en engageant les habitants qui se trouvent comme nous menacés, à chercher des consolations dans leur patriotisme. Angers subirait, je n'en doute pas, les horreurs d'un siège et d'un bombardement avec l'héroïsme des villes militaires; mais il est terrible de périr sans gloire et d'être pulvérisé en pleine paix. Ne sommeillons donc pas comme les Napolitains au pied de leur volcan. N'oublions pas que les nouvelles cartouches renferment le fulminate qui doit leur faire prendre feu, et puisqu'on fait tant de sacrifices pour donner la salubrité aux villes, je ne vois pas pourquoi on ne consacrerait pas quelques mille francs à leur sécurité.

» Veuillez agréer, etc.

Jules CESBRON-LAVAU.

» Lassay, 30 mai 1869. »

La situation de Saumur est la même. Il y a longtemps déjà que des observations ont été faites à Paris; elles sont restées sans résultat.

Un meurtre a été commis dimanche dernier à Thorigné, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe. Voici dans quelles circonstances:

A l'heure où les cabarets se ferment, c'est-à-dire vers neuf heures et demie du soir, cinq ou six cultivateurs de cette commune et autant d'ouvriers du bourg sortaient en même temps d'un cabaret où ils avaient, à peu près tous, laissé leur raison au fond d'un bon nombre de bouteilles.

Que faire à cette heure encore peu avancée de la nuit, lorsque les vapeurs alcooliques surexcitent le cerveau et ne produisent pas encore le sommeil hébété de l'ivresse? Les deux groupes ne trouvèrent rien de mieux à faire que de se lancer réciproquement des invectives plus ou moins désagréables.

Les cultivateurs prirent la route de leurs

fermes, suivis du groupe d'ouvriers. Le chassé-croisé des injures allait toujours croissant.

Bientôt un cultivateur et un ouvrier en vinrent aux mains et roulèrent à terre en échangeant quelques horions assez insignifiants.

Tout-à-coup un des ouvriers restés en arrière, plus emporté, plus violent, et ayant sans doute le vin plus mauvais, prit son couteau, l'ouvrit, et, se précipitant sur le cultivateur aux prises avec son camarade, se mit à le frapper avec son arme. Un instant après, le cultivateur restait étendu et inanimé sur le sol. La mort produite par un coup de couteau reçu dans la région cervicale avait été foudroyante.

Le meurtrier, qui est aujourd'hui entre les mains de la justice, avait-il conscience de l'acte qu'il accomplissait? C'est ce que fera connaître l'instruction judiciaire qui a été immédiatement commencée sur ce triste événement. (Maine-et-Loire).

Nous lisons dans l'*Echo du Poitou*:

Les débats du procès intenté aux héritiers Fradin, de Bressuire, par les collatéraux de Mme veuve Carquet au sujet du testament de cette dernière, se sont déroulés lundi et mardi devant la première Chambre de la Cour impériale de Poitiers.

Cette affaire avait attiré au palais une affluence énorme de public. L'importance du litige (il s'agit, on le sait, d'un héritage de 1,500,000 fr.) et la présence des deux célèbres avocats chargés de la défense des parties adverses, expliquaient cet empressement.

Lundi, M^e Ernoul, bâtonnier du barreau de Poitiers, a défendu les héritiers Fradin avec une vigueur d'argumentation et une élégance de formes dignes de l'illustre adversaire qui devait lui répondre.

M^e Jules Favre a parlé mardi en faveur des collatéraux de Mme Carquet. Son brillant plaidoyer, qui a duré près de cinq heures, a provoqué dans tout l'auditoire de fréquents témoignages d'admiration.

La Cour a renvoyé l'affaire à la huitaine pour entendre les conclusions du ministère public.

A sa sortie du palais, M. Jules Favre a été accompagné et acclamé par un grand nombre de personnes jusqu'à l'hôtel de l'Europe, où il était descendu.

Un dîner lui a été offert par M. Salomon, avoué, rue des Carmélites.

Pendant tout le temps du dîner, des groupes nombreux ont stationné devant la maison de M. Salomon.

M. Jules Favre est retourné le soir à Paris par le train de dix heures un quart.

Un grand nombre d'étudiants, musique en tête, ont reconduit l'illustre avocat jusqu'à la gare, et lui ont fait une ovation à laquelle il s'est montré très-sensible.

Avant de monter en wagon M. Jules Favre a remercié d'une voix émue les habitants de Poitiers du bon bon accueil qu'ils lui avaient fait; puis il a dit qu'il attendait avec confiance les élections de dimanche et de lundi, en ajoutant que, s'il succombait, c'est qu'alors le candidat vainqueur serait plus méritant que lui. En revenant de la gare et au moment de déboucher sur la place d'Armes, l'escorte a cru devoir se livrer à une petite manifestation politique. Les cris de: Vive Thiers! poussés avec un ensemble qui indiquait l'accord préalable et la présence d'un chef d'orchestre, ont réveillé en sursaut les paisibles habitants, qui, entendant acclamer M. Thiers, ont cru, tout d'abord, qu'une révolution venait d'éclater.

Après cette courte alerte, tout est rentré dans le calme habituel, et la paisible cité a repris son sommeil interrompu.

Puisse la brise favorable porter jusqu'à la place Saint-Georges un écho de ces clameurs d'une jeunesse prompt à l'enthousiasme, et sur laquelle l'illusion a encore tout son empire! Elles rendront peut-être moins pénible à M. Thiers l'imposante minorité que le suffrage universel lui a assurée dans le Poitou.

La troupe lyrique que dirige M. Lefèvre donnera demain soir un des grands opéras de Verdi, *le Trouvère*, dont presque tous les airs sont populaires.

M^{lle} Baudier, que l'on avait regretté pendant la soirée de lundi, remplira le rôle de Léonore, et M^{lle} Belvani, forte chanteuse des théâtres de La Haye, Metz et Nancy, celui de la Bohémienne.

Les autres rôles sont distribués ainsi:

Maurique,	MM. Muscadet.
Le comte de Luna,	Escande.
Fernand,	Vert.
Ruiz,	Morin.
Inès,	M ^{lle} Foucaut.
Un Bohémien,	M. Mazella.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODER.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 3 juin. — La session du parlement douanier est ouverte; le discours du trône traite uniquement les questions commerciales et douanières; le roi termine en rappelant le sentiment de solidarité des intérêts nationaux allemands.

Le Reichstag a adopté sans discussion la première et la deuxième lecture de la convention militaire avec Bade.

Madrid 3 juin. — Aux Cortès; la signature de la constitution a continué: neuf députés républicains ont refusé de signer; les clubs républicains de Madrid menacent les députés républicains de les répudier s'ils signent la constitution; l'*Imparcial* assure que l'union

fixité glaciale dans le regard, avec une amère ironie dans la voix:

— Monsieur, lui dit-elle, vous vous méprenez étrangement sur la cause de l'entretien que j'ai voulu avoir avec vous. S'il ne s'agissait que de ma vanité blessée, de mon amour méconnu, de mon bonheur perdu, je ne vous adresserais pas un reproche... je ne vous eusse même pas dérangé... je suis trop fière pour me montrer jalouse... Non... non, monsieur... ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

— De quoi donc s'agit-il? demanda M. de Favières avec un étonnement naïf.

La jeune femme ferma les yeux un instant, comme pour mieux concentrer sa pensée. Puis aussitôt:

— Monsieur de Favières, questionna-t-elle à son tour, lorsque vous êtes venu demander ma main, j'avais une réputation sans tache, n'est-il pas vrai... c'était hautement reconnu par tous?

— Assurément... mais où voulez-vous en venir?

Henriette ne tint aucun compte de cette nouvelle interrogation et poursuivit:

— Depuis que j'ai l'honneur d'être votre femme, rien dans ma conduite, pas une inconséquence, pas une coquetterie, pas un mot, pas un regard, rien, n'est-il pas vrai, absolument rien n'a pu porter atteinte à cette bonne renommée... et, jeune femme, j'ai vécu comme

j'avais vécu jeune fille... digne de respect et d'estime?

— Je me plais à le reconnaître, etc...

— Si donc aujourd'hui le monde se croit en droit de me calomnier, la faute n'en est pas à moi, mais à vous... Oui, monsieur... à vous! c'est de mon honneur que je vous demande compte... Qu'en avez-vous fait?

— Madame... Henriette...

— Pas de vaines protestations... vous ne réussirez plus à m'abuser. Je ne suis plus une enfant... Oh! cette journée m'a bien vieilli... Vous ne comprenez pas encore? Apprenez donc que l'intelligente affection de Mme d'Hennequville m'a dessillé les yeux: je sais tout!

— Tout... mais quoi? fit M. de Favières avec une stupefaction de plus en plus prononcée, avec une inquiétude impatiente.

Mme de Favières se redressa lentement en face de lui, et les bras croisés sur la poitrine, elle continua ainsi:

— Le monde dit que vous êtes un mari complaisant, monsieur... le monde est convaincu que M. Maurice, vous et moi nous sommes parfaitement d'accord... On nous appelle le ménage à trois... le ménage à trois!... Comprenez-vous maintenant?

En formulant avec une stridente amertume ces trois terribles accusations, Henriette savait bien que les deux dernières n'étaient que des calomnies, mais elle avait

au cœur l'horrible soupçon que la première pouvait être une vérité, que M. de Favières était peut-être un mari tout-à-fait indigne de pardon.

La soudaine colère avec laquelle il s'était déjà relevé, le cri d'indignation et de douleur qui venait de s'échapper de ses lèvres, le franc et noble éclat dont brillaient ses yeux prouvèrent hautement à sa femme que, s'il était coupable, il ne l'était du moins que d'aveuglement et de légèreté.

Il est vrai qu'en pareil cas la légèreté, l'aveuglement sont déjà des crimes.

La jeune femme conserva donc son attitude hautaine, et, avec un superbe dédain, elle attendit.

Par une conséquence toute naturelle de son caractère, Georges d'ailleurs se calmait déjà, et bien qu'avec une irritation fiévreuse, il se disait à lui-même:

— Impossible... c'est impossible! Pourquoi dirait-on cela?...

— Pourquoi!... reprit impitoyablement Henriette. Vous osez encore demander pourquoi! Parce que votre indigne conduite légitime toutes ces suppositions. Ah! vous vous imaginiez qu'étant le mari d'une jeune femme dont l'honneur méritait au moins quelques ménagements, on pouvait, sans encourir d'autre péril qu'un blâme, reprendre ouvertement la vie de garçon... plus tard, afin de réparer les brèches de la fortune s'associer

avec un jeune homme; puis introduire ce jeune homme dans sa maison, l'y installer comme un autre soi-même, sans cesse le laisser en tête-à-tête avec madame, abuser de son dévouement pour lui donner aux yeux du monde le rôle du mari... tandis que vous, monsieur, indifférent prodigue, et de tout devoir affranchi, vous affichiez effrontément vos plaisirs et sembliez dire à tous: Je n'ai plus de femme, moi... je l'abandonne à mon associé... c'est dans notre contrat! Et vous trouvez surprenant après cela, et vous déclarez impossible que le monde, toujours disposé à croire le mal, accepte avec un malin empressement ce que vous semblez avoir pris à tâche de lui démontrer, qu'il me suppose complice de ce honteux marché, qu'il me méprise à l'égal d'une femme perdue!

Assez, monsieur!... c'est assez d'infamie comme cela! Abandonnez-moi complètement, si bon vous semble... prenez toute ma fortune, je ne me plaindrai même pas... mais rendez-moi l'estime... Je suis en droit de l'exiger, je le veux! Oui... s'il me faut sortir de cette maison, que ce soit du moins la tête haute, et qu'en tout lieu l'on puisse me saluer en disant: Elle fut indignement calomniée, c'est une honnête femme!

(La fin au prochain numéro.)

libérale a décidé d'appuyer un nouveau ministre où resteraient MM. Prim, Sagasta, Topete, Zorrilla.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; Bulletin de la semaine, par Th. de Langeac; Salon de 1869 (5^e article),

par A. de Pontmartin; les Petits Bourgeois, scènes de la vie parisienne, roman posthume de H. de Balzac; Exposition annuelle de la Société impériale d'horticulture par E. Noël; Causerie scientifique, par Sam (Henry Berthoud); Chronique du sport, par Léon Gatayes; Courrier du Palais, par maître Guérin; Courrier des modes, par M^{me} A. de Savigny; un Dimanche d'été à Paris; M. Frère-Orban; Vélocipèdes perfectionnés et taumachie en

vélocipède; les Bons Romans, etc., etc. — Gravures : Courses de lauriers dans les arènes de Nîmes; les torréadors montés sur des vélocipèdes; vélocipèdes américains perfectionnés (deux gravures); Salon de 1869 : la Sortie des Tables de la loi, tableau de M. Brandon; le lac Menzaléh et la plaine de Péluse dans la Basse-Egypte; Aspect et la place de l'Hôtel-de-Ville, au moment de l'élection des députés de la Seine; M. Frère-Orban, ministre des

finances de Belgique; un Dimanche de printemps à Paris : l'Assaut des voitures; Steeple-chases à Vincennes; Don Quichotte et Sancho Panza; Portrait d'Alexandre Dumas; — Echechs, rébus.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard, Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne. S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE, UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M^{me} veuve Maupoint et au couchant M. Gautier. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e LEROUX notaire. (180)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Un Jardin, avec Maison d'habitation, situé à Saumur, rue des Saulaies, n° 8, contenant un hectare environ. S'adresser, pour traiter, à M^e LAUMONIER. (215)

A CEDER

Dans de très-bonnes conditions, CAFÉ-RESTAURANT Rue Royale, n° 23. S'adresser à M^{me} veuve DELABARRE.

A LOUER

Pour cause de départ, Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON SANS COMMUNAUTÉ, Au centre de la ville, rue Cendrière, n° 3.

Composée ainsi qu'il suit : Au rez-de-chaussée, entrée par un corridor, salon, salle à manger, cuisine, cellier, cour, jardinnet, puits et lieux d'aisance; Au 1^{er}, trois grandes chambres et un cabinet; au 2^{me}, chambre, cabinet, et vaste grenier.

Prix 360 francs par an. S'adresser à la maison même

A LOUER

Pour la Saint Jean 1869, DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères, Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur, POUR CESSATION DE COMMERCE, Dans le magasin de M. Fregier, carrossier à Saumur, rue d'Orléans, n° 53. Le lundi 7 juin 1869, à midi, et jours suivants, Par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur.

DÉSIGNATION :

Beaux harnais neufs et d'occasion, licols, bridons, selles, brides, sangles, tapis de selles, surfaix, couvertures, fouets, cravaches, malles, étois à chapeau, sacs de nuit, gibecières, guêtres et carniers de chasse, lanternes de voitures, brosses, éponges, étrilles, cuir, et quantité d'objets de carrosserie. Très-belles montres vitrées, compteurs, rayons, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)



COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnances des 1^{er} septembre 1819, 6 avril 1848 et 13 janvier 1858.

Extrait du Journal officiel du 11 Mai 1869.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 5 Mai courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Lafayette, 33.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à huit milliards deux cent treize millions sept cent vingt-cinq mille six cent soixante-six francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à cent douze mille cinq cent trente-sept Assurés, pour dommages d'incendie, la somme de cent huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-huit francs soixante-neuf centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 31 Décembre 1868, était de trois millions six cent mille soixante-dix francs quatre-vingt-sept centimes.

Savoir :

Primes réservées pour les risques courants, ci 1,600,070 87 } 3,600,070 fr. 87
Réserves sociale 2,000,000 »

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1^{er} Janvier 1868 au 31 Décembre 1869 et années suivantes, dont le montant s'élève à plus de trente-quatre millions de francs.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du second semestre 1868, qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie tous les bâtiments et autres immeubles susceptibles d'être détruits par le feu, les fabriques et usines, les mobiliers, les marchandises; les denrées, les bestiaux et les récoltes.

Elle affranchit les locataires de la responsabilité résultant des articles 1733 et 1734 du Code Napoléon. — Elle assure aussi le recours des voisins (art. 1382, 1383 du Code Nap.), et le recours des locataires contre leurs propriétaires (1386 et 1721 du Code Nap.).

Elle garantit aussi, moyennant une prime et des conditions spéciales, les dégâts résultant de l'explosion de la foudre, de l'explosion du gaz servant à l'éclairage et de l'explosion des appareils à vapeur.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MONICET, Agent général de la Compagnie, à Saumur, qui communiquera également les conditions des diverses sortes d'assurances. (228)

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean 1869, AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. NANCEUX. (104)

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean, Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUHAULT père.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

Prime offerte gratis et expédiée franco aux abonnés d'une année; UNE SUPERBE AQUARELLE DE DELACROIX.

PRIX D'ABONNEMENT. PARIS : 6 mois, 11 fr.; un an 20 fr. DÉPARTEMENTS : 6 mois, 12 fr.; un an 22 fr. **LA MODE NOUVELLE** Journal paraissant tous les dimanches. 52 numéros et 52 modes coloriées par an. Un an 25 BELGIQUE, ITALIE, SUISSE : 6 mois 13 fr. LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, TRAVAUX DE DAMES, ÉCONOMIE DOMESTIQUE, THÉÂTRES, MUSIQUE, ETC.

Ce journal utile et agréable, imprimé sur très-beau papier glacé et satiné, grand format, donne comme annexes plus de CENT OBJETS DIFFÉRENTS, savoir : modes coloriées, confections, patrons découpés de grandeur naturelle à chaque saison, planches de tapisserie, broderies, filet, crochet, cols et manchettes sur étoffe, choix de musique, enfin tout ce qui peut intéresser, distraire et charmer ses lectrices.

Rédaction : J. SANDEAU, LAMARTINE, J. JANIN, E. GONZALÈS, CLARETIE, J. NORIAC, STÉRIO, marquise de LUCIANI, R. de LASALLE, marquis de FOUDRAS, etc. — Les abonnements se font du 1^{er} DE CHAQUE MOIS, pour 6 mois (sans prime) et pour un an (avec prime), payables en un mandat de poste, ordre du directeur de la Mode nouvelle, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger

BOURSE DE PARIS.						
RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 JUIN.			BOURSE DU 4 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	71 45	»	»	71 30	»	»
4 1/2 pour cent 1852	102 50	»	30	101 95	»	»
Obligations du Trésor	491 25	1	25	490	»	1
Banque de France	2870	»	»	2895	25	»
Crédit Foncier (estamp.)	1625	»	5	1610	»	15
Crédit Foncier colonial	405	»	5	405	»	»
Crédit Agricole	645	»	»	645	»	»
Crédit industriel	650	1	25	650	»	»
Crédit Mobilier (estamp.)	250	»	2	251	25	1
Comptoir d'esc. de Paris	700	»	»	695	»	5
Orléans (estampillé)	917 50	»	7	922 50	5	»
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1093 75	»	1	1095	1	25
Est	575	1	25	575	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	945	»	2	945	»	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	618 75	»	»	623 75	5	»
Ouest	580	»	»	580	»	»
C ^e Parisienne du Gaz	1497 50	»	»	1500	2	50
Canal de Suez	561 25	6	25	551 25	»	10
Transatlantiques	297 50	2	50	295	»	2
Emprunt italien 5 0/0	57 40	»	»	57 10	»	30
Autrichiens	771 25	»	1	765	»	6
Sud-Autrich.-Lombards	502 50	»	»	505	2	50
Victor-Emmanuel	»	»	»	»	»	»
Romains	64	»	50	65	1	»
Crédit Mobilier Espagnol	322 50	»	1	325	2	50
Saragosse	74	»	»	75	1	»
Séville-Xérès-Séville	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne	57	»	»	56	»	1
Compagnie immobilière	102 50	»	1	105	2	50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	345	»	»	345	»	»
Orléans	339	»	»	336 40	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	332 50	»	»	332 50	»	»
Ouest	332	»	»	332	»	»
Midi	331	»	»	331	»	»
Est	330 50	»	»	333	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.